

Procédure de validation des acquis de l'expérience

Ministère du Travail

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie (Service instructeur DFPC)

Quels diplômes peut-on obtenir ?	Titres Professionnels délivrés par le Ministère du Travail Ex : TP maçon, TP Chef d'équipe gros œuvre, TP Assistante de direction, ... Du niveau 3 (équivalent CAP) à 5 (équivalent BTS)
Comment prendre contact ?	Vous faites votre demande à la DFPC par mail de préférence, ou dans le cas échéant, par téléphone, pour prendre rendez-vous avec un référent VAE. Le dossier de recevabilité vous est remis.
Comment commencer ma démarche ?	Vous constituez le dossier de recevabilité (livret 1). Après l'avoir complété, vous le renvoyez ou le déposez à la DFPC. Un avis de recevabilité est prononcé dans un délai de 2 mois si votre dossier est complet. Si votre livret 1 est recevable, vous recevrez le livret 2 : Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), à constituer dans le délai d'un an. Un accompagnement par un prestataire de formation vous est proposé (facultatif et payant).
En quoi consiste l'accompagnement ?	Vous serez accompagné dans votre démarche, sur : - Aide méthodologique, - Appui à la rédaction du DSPP, - Préparation à l'entretien et à la mise en situation professionnelle
Comment est validée mon expérience ?	Vous êtes inscrit à une session de validation auprès d'un centre agréé. Vous êtes convoqué à une mise en situation professionnelle et votre livret 2 est transmis au jury. Suite à cette épreuve, vous passerez un entretien oral. Le jury est composé de professionnels de votre secteur.
A quel coût ?	Frais d'accompagnement variables selon devis du prestataire Frais d'organisation de la session possibles - Pour les titres non préparés en Nouvelle-Calédonie, prévoir un déplacement en métropole pour la session de validation et l'entretien avec le jury.

Pour aller
plus loin ...

Contact

Direction de la Formation
Professionnelle Continue
de Nouvelle-Calédonie
(DFPC NC)
Section Certification
Professionnelle

Adresse : 63 rue Fernand Forest
Immeuble Plexus – 3^{ème} étage
BP M2 – 98849 NOUMEA CEDEX
Tél : 24.66.02
Courriel : dfpc.certification@gouv.nc

Sur le site

www.dfpc.gouv.nc

Calendrier :

Contactez la DFPC

Jury :

- En Nouvelle-Calédonie si la formation est dispensée sur le territoire
- En métropole pour les autres